MAP/AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 640 DU 07 OCTOBRE 2026
portant nomination au Ministère de l'Economie
et des Finances.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2026-382 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 septembre 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Economie et des Finances dans les fonctions ci-après :

- Directeur général de l'Economie
 monsieur **Adéchina Colaholé Elie IDOHOU**

- Directeur général des Participations de l'Etat et de la Dénationalisation
 monsieur **Donald GANDJI**

- Directeur national adjoint du Contrôle
 monsieur **Aïmanssè Iris AHLAN**

- Conseiller technique aux Affaires sociales
 monsieur **Damien Dieudonné N. MEDEDJI**

- Conseiller technique à l'Economie
 monsieur **Théophile T. AZOMAHOU**.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Aristide MEDENOU

AMPLIATIONS : PR 1 ; AN 1 ; CS 1 ; CC 1 ; CES 1 ; C.COM 1 ; HAAC 1 ; HCJ 1 ; MINISTERES 24 ; SGG 1 ; INTERESSES 5 ; JORB 1.